



L'OFFICIEL DU BADMINTON RÉGIONAL

L'Officiel du Badminton Régional - LOBR est le Journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton, instance déconcentrée de la Fédération Française de Badminton - FFBaD.

La Ligue Occitanie de Badminton publie toutes ses décisions réglementaires dans l'Officiel du Badminton Régional (LOBR).

LOBR est publié au minimum, deux fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

LOBR contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances régionales statutaires (AG, CA, Bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- Les décisions individuelles régionales (prises par la commission régionale disciplinaire, par exemple),
- le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions réglementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.



Directeur de la publication :
Christian PRIVAT

Comité de rédaction :
Jean-François ANINAT
Jérémy GRESSIER
Christel FABRE

Pôle Administratif : 7 rue André Citroën
31130 BALMA
05 61 48 83 37
ligue@badocc.org

Disponible gratuitement sur le site de la Ligue Occitanie de Badminton : www.badocc.org

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

SOMMAIRE

Décisions des réunions statutaires et des votes électroniques 28 mars au 31 août 2026.

Réunions statutaires sur la période :

- Bureau n°4 du 5 mai 2026
- CA n°4 du 6 juin 2026
- AG du 20 juin 2026
- CA n°5 du 30 juin 2026

Tous les textes règlementaires sont à disposition sur le site régional : [lien](#)

Tous les comptes-rendus de réunions statutaires et les comptes-rendus de votes électroniques sont à disposition sur le site régional : [lien](#)

	Relevé de décisions AG ordinaire et élective	p.3
	Secteur Administratif et Ressources Humaines	p.4
	Secteur Financier	p.6
	Secteur Vie Sportive	p.9
	Secteur Développement	p.15
	Décisions Individuelles	p.16

RELEVÉ DE DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 20-06-2026

Assemblée Générale Ordinaire

Décision 1 : L'approbation du Rapport Moral du Président est soumise au vote de l'assemblée générale.
Résultat du vote : POUR : 90/90 voix , CONTRE : 0/90 voix, ABSTENTION : 0/90 voix .

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision 2 : L'approbation des comptes annuels 2025 est soumise au vote de l'assemblée générale.
Résultat du vote : POUR : 90/90 voix, CONTRE : 0/90 voix, ABSTENTION : 0/90 voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision 3 : La proposition d'affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix, CONTRE : 0/90 voix, ABSTENTION : 0/90 voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision 4 : Le quitus au Trésorier Général pour la gestion des comptes est soumis au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix, CONTRE : 0/90 voix, ABSTENTION : 0/90 voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision 5 : Le maintien des tarifs des licences et de l'affiliation pour 2026-2027 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix, CONTRE : 0/90 voix, ABSTENTION : 0/90 voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision 6 : L'approbation du budget prévisionnel 2026 est soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix, CONTRE : 0/90 voix, ABSTENTION : 0/90 voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Assemblée Générale Élective – Candidatures aux CA

VOTES À BULLETIN SECRET.

Décision 7 : Approbation de la candidature d'Emmanuelle HERNANDEZ au Conseil d'Administration de la Ligue soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 90/90 voix, CONTRE : 0/90 voix, ABSTENTION : 0/90 voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision 8 : Approbation de la candidature de Chloé MAURY au Conseil d'Administration de la Ligue soumise au vote de l'assemblée générale.

Résultat du vote : POUR : 86/90 voix, CONTRE : 0/90 voix, ABSTENTION : 4/90 voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Cf. Compte-rendu de l'AG du 20 juin 2026.

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Vote de l'ordre du jour de L'AG du 20 juin 2026

L'assemblée Générale de la Ligue se tiendra le 20 juin 2026. Les membres du Conseil d'Administration ont voté l'ordre du jour proposé par le Secrétaire Général.

Approuvez-vous le projet d'ordre du jour proposé pour l'Assemblée Générale de la Ligue du 20 juin 2026 ?

POUR : 11/12 / CONTRE : 0/12 / ABSTENTION : 1/12

L'ordre du jour proposé est approuvé à l'unanimité.

Cf. Compte-rendu du E-Vote n°30

10 ans de la Ligue Occitanie

L'anniversaire des 10 ans aura lieu le week-end du 19 et 20 septembre 2026. Le groupe de travail constitué autour du Président réfléchit actuellement au format de l'événement et à la liste des invités. Avant de prendre les décisions concernant les réservations du lieu, le choix des prestataires et des activités, le groupe de travail a besoin que le CA se positionne sur une enveloppe budgétaire allouée à l'évènement.

VOTE : Êtes-vous pour que l'enveloppe budgétaire globale pour l'évènement soit de maximum 20 000 euros ?

POUR : 9 / CONTRE : 1/ ABSTENTIONS : 2

La proposition est adoptée à la majorité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

Constitution des Commissions

Suite à la candidature de Julien FABRE en tant que membre de la Commission Jeunes et Haut Niveau, le CA procède à bulletin secret.

VOTE : Êtes-vous pour que Julien FABRE intègre la Commission Jeunes et Haut-Niveau ?

POUR : 12 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

Constitution des Commissions

Plusieurs candidats ont postulé pour intégrer différentes Commissions de la Ligue, leurs candidatures respectives ont été approuvées par les responsables de Commissions. Elles sont maintenant soumises à l'approbation du CA (vote à bulletin secret).

VOTE : Êtes-vous « pour » que Fabien SALES intègre la Commission communication ?

POUR : 10 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.

VOTE : Êtes-vous « pour » que Fabien SALES intègre la Commission équipement ?

POUR : 9 / ABSTENTIONS : 2

La candidature est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.

VOTE : Êtes-vous « pour » que Stéphanie ERBIN intègre la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) ?

POUR : 8 / ABSTENTION : 1 / BLANCS : 2

La candidature est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.

VOTE : Êtes-vous pour que Gregory POUGET intègre la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) ?

POUR : 6 / ABSTENTIONS : 3 / BLANCS : 2

La candidature est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.

Cf. Conseil d'administration n°4

Approbation du compte-rendu de l'AG du 20 juin 2026

Le compte-rendu de l'AG de la Ligue du 20 juin 2026 a été diffusé aux représentants des comités et des licenciés individuels de la Ligue présents à l'AG, il est soumis à leur approbation par vote électronique.

VOTE : Approuvez-vous le compte-rendu de l'AG ordinaire et élective du 20 juin 2026 ?

POUR : 23 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Cf. Compte-rendu de l'e-vote n°2

SECTEUR FINANCIER

Rapport financier 2025

Vote sur l'approbation des comptes annuels 2025.

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Les comptes annuels 2025 sont validés à l'unanimité.

Vote sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 (+52k€).

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 3

La proposition est adoptée l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

Budget prévisionnel 2026

Vote du budget prévisionnel 2026.

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le budget prévisionnel est adopté l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

Restructuration du secteur Financier

Le Trésorier Général présente le secteur financier avec les dernières évolutions touchant son fonctionnement : missions confiées au cabinet comptable, nouveau logiciel comptable, application notes de frais (N2F). Il rappelle également les conclusions du Groupe de travail sur le local de Narbonne, constitué en février 2023, dont les travaux ont abouti à une recommandation de réorganisation territoriale du pôle financier. Après débat, le CA demande la restructuration du secteur financier, incluant la réorganisation de l'implantation géographique du pôle de Narbonne, dont les modalités de mise en œuvre feront l'objet d'une décision formelle lors d'un prochain CA.

Vote pour la restructuration du secteur financier de la Ligue.

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le CA vote à l'unanimité la restructuration du secteur financier de la Ligue.

Cf. Conseil d'Administration n°3

SECTEUR FINANCIER

Révision du Budget Prévisionnel

Le budget prévisionnel a été voté lors du CA n°3. Clément TISSIER, Trésorier Général y apporte un rectificatif car certaines dépenses avaient été omises. Pour le rééquilibrer ce budget le nombre de licences a été revu à la hausse. Le nouveau budget est de 1 325 733 €.

VOTE : Vote du budget prévisionnel 2026, après révision.

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°4.

Modalités de la restructuration du secteur financier

Le groupe de travail constitué depuis février 2023 a proposé la restructuration du secteur financier, basé à Narbonne, au vote le 28 mars dernier, le CA s'est positionné en faveur de cette mesure. Les différents points, concernant cette réorganisation sur le rapport financier, ont également été adoptés à l'unanimité, lors de l'AG du 20 juin 2026 par les représentants de comités. L'objectif du vote suivant est de prévenir l'action future. Il s'agit d'anticiper les difficultés financières à venir.

VOTE : Approuvez-vous la restructuration du pôle de Narbonne selon les modalités proposées ?

POUR : 14 / CONTRE : 1 / ABSTENTION : 1

La proposition est adoptée la majorité.

Cf. Conseil d'Administration n°5

Règlement financier 2026

Le règlement financier 2026 a été transmis au CA en amont de la réunion.

VOTE : Approuvez-vous le règlement financier 2026 ?

POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le règlement financier est approuvé à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°5

SECTEUR FINANCIER

Procédure remboursement et notes de frais

La Procédure de remboursements et de notes de frais 2026 a été transmise au CA en amont de la réunion.

VOTE : Approuvez-vous la procédure de remboursement et de notes de frais 2026 ?

POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Cf. Conseil d'Administration n°5

SECTEUR VIE SPORTIVE

Aides octroyées aux clubs organisateurs d'évènements

Le bureau se positionne sur le montant d'une aide octroyée aux clubs organisateurs d'évènements visant au rayonnement de la Ligue. C'est le cas du club de Blagnac pour l'organisation des Play off.

VOTE : Vote d'une aide au club de Blagnac au maximum du 800€ après réception du bilan financier de la manifestation.

POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Cf. Bureau n°4

Calendrier sportif 2026-2027

Le calendrier des compétitions régionales, des stages jeunes et des interclubs régionaux a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

VOTE: Approuvez-vous le calendrier sportif de la saison 2026-2027 ?

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le calendrier sportif est adopté à la majorité.

Cf. Compte-rendu du E-Vote n°31

Modification du règlement du CiRJ

La Commission Jeunes souhaite modifier le règlement du CiRJ pour intégrer une demande de Wild Card pour les poussins souhaitant jouer en Série.

Une deuxième modification concerne le fait de proposer des formules de Brassage Poussins (garçons et filles mélangées avec plusieurs tours où tout le monde se rejoue) sur chaque étape de CiRJ.

Mise au vote de la modification d'une partie de l'art. 5.1.1 et de la modification des art. 5.3 et 5.3.1.

VOTE : Êtes-vous pour ou contre la modification des articles 5.1.1, 5.3 et 5.3.1 du règlement du CiRJ ?

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

Les modifications du règlement sont approuvées à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

SECTEUR VIE SPORTIVE

Commission Sport en entreprise

Pour réduire l'impact budgétaire qu'engendre la location de terrains à l'année la Commission propose plusieurs solutions : l'organisation d'un loto, l'augmentation du prix des licences « Sport en entreprise » et l'augmentation du tarif pour les entreprises.

VOTE : Êtes-vous pour l'organisation d'un loto par la Commission sport en entreprise (sous réserve de validation juridique) ?

POUR : 10 / CONTRE : 3 / ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à la majorité.

VOTE : Êtes-vous pour l'augmentation du prix de la licence « Sport en entreprise » (+5/10€) ?

POUR : 12 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE : Êtes-vous pour l'augmentation du prix de l'offre pour les entreprises sans terrains (+90€) ?

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°3

Règlement des Interclubs Régionaux

La Commission présente les évolutions du règlement des Interclubs régionaux. Les changements concernent :

- La suppression de l'organisation géographique des poules en régionale 2,
- L'assouplissement de la règle concernant les obligations des équipes en ICR,
- L'alignement des points pour calculer la valeur d'une équipe sur le règlement des ICN,
- La vérification des résultats des play-offs à l'issue des demi-finales, puis de la finale et la petite finale.

VOTE: Approuvez-vous le règlement des ICR pour la saison 2026-2027 ?

POUR : 7 / CONTRE : 2 / ABSTENTIONS : 2

Le règlement est approuvé à la majorité.

Cf. Conseil d'administration n°4

SECTEUR VIE SPORTIVE

Règlements des Compétitions Individuelles

Le Championnat Régional Élite (CRE) voit l'article 5.2 évoluer pour les joueurs en recherche de partenaire dans le processus de qualification des paires.

VOTE : Approuvez-vous le règlement du CRE pour la saison 2026-2027 ?

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le Championnat Régional Jeune (CRJ) voit l'article 5.1.1 évoluer, dans les catégories Poussins à Cadets, les joueurs qualifiés d'office le sont sur les tableaux et la catégorie d'âge de leur choix.

VOTE : Approuvez-vous le règlement du CRJ pour la saison 2026-2027 ?

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°4

Règlement du Championnat Sport en entreprise

La Commission présente le règlement du Championnat sport en entreprise. Les différentes évolutions de tarifs avaient été approuvées lors du CA n°4. Le changement concerne cette fois l'article 8, avec la modification des matchs pour le championnat féminin : 3 simples dames et 2 doubles dames deviennent 2 simples dames et 3 doubles dames.

VOTE : Approuvez-vous le règlement du Championnat Sport en entreprise ?

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Cf Conseil d'Administration n°4

SECTEUR VIE SPORTIVE

Règlement du Championnat Régional Vétérán

Présentation de la modification de l'Article 5.1 : Joueurs qualifiés et listes de remplaçants, du règlement du Championnat Régional Vétérán (CRV). Les paires qualifiées en priorité, seront les paires complètes, les joueurs en recherche de partenaire ne sont pas prioritaires dans la sélection au Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH). Pour illustrer, une paire R6/R6 complète sera sélectionnée au détriment de deux joueurs R5 en recherche de partenaire.

VOTE : Approuvez-vous les modifications apportées au règlement du CRV pour la saison 2026-2027 ?

POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°5

Modification du calendrier sportif 2026-2027

La Ligue soumet au vote du Conseil d'Administration les modifications du calendrier des Compétitions Régionales, des Stages jeunes et des Interclubs Régionaux pour la saison 2026-2027. Ces changements font suite aux modifications apportées au calendrier national suite à la modification de la date du Championnat National des Interclubs ainsi qu'à l'annonce des dates des élections présidentielles de 2027.

VOTE : Approuvez-vous les modifications apportées au calendrier sportif de la saison 2026-2027 ?

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le nouveau calendrier est approuvé à l'unanimité.

Cf. Compte Rendu du E-vote n°32

Règlement des Interclubs

La Commission Régionale des Interclubs soumet à l'approbation du CA les modifications apportées au règlement des Interclubs Régionaux (ICR).

VOTE : Approuvez-vous le règlement des ICR 2026-2027 ?

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 2

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Cf. Compte-rendu du E-Vote n°33

SECTEUR VIE SPORTIVE

Attribution des Compétitions Régionales

La commission Compétitions Individuelles a lancé la première session d'appels à candidatures pour l'organisation des compétitions régionales de la saison prochaine.

Sept clubs ont répondu à l'appel, et voici les candidatures retenues par la Commission :

- CiRJ 2 : Albi (81)
- CiRJ 3 : Rabastens (81)
- Championnat Régional Elites : Lescure d'Albigeois (81)
- CiRJ 4 : Nîmes (30)
- Championnat Régional Jeunes : Limoux (11)
- Championnat Régional Vétérans : Marvejols (48)

VOTE : Approuvez-vous l'attribution du CiRJ 2 à Albi (81) ?

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité.

VOTE : Approuvez-vous l'attribution du CiRJ 3 à Rabastens (81) ?

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité.

VOTE : Approuvez-vous l'attribution du Championnat Régional Élite à Lescure d'Albigeois (81) ?

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité.

VOTE : Approuvez-vous l'attribution du CiRJ 4 à Nîmes (30) ?

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité.

VOTE : Approuvez-vous l'attribution du Championnat Régional Jeunes à Limoux (11) ?

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité.

VOTE : Approuvez-vous l'attribution du Championnat Régional Vétérans à Marvejols (48) ?

POUR : 11 / CONTRE : 2 / ABSTENTION : 1

La candidature est approuvée à l'unanimité.

Cf. Compte-Rendu du E-Vote n°34

SECTEUR VIE SPORTIVE

Commission Sport en Entreprise

La Commission sport en entreprise soumet au vote du conseil d'administration le règlement de son championnat pour la saison 2026-2027.

VOTE : Approuvez-vous le règlement du championnat sport en entreprise pour la saison 2026-2027 ?
POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Cf. Compte-Rendu du E-Vote n°35

Commission Autorisations et Homologations

La Commission autorisations et homologations soumet au vote du conseil d'administration son règlement pour la saison 2026-2027.

VOTE : Approuvez-vous le règlement des autorisations et homologations pour la saison 2026-2027 ?
POUR : 10 / CONTRE: 0 / ABSTENTIONS : 2

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Cf. Compte-Rendu du E-Vote n°36

SECTEUR DÉVELOPPEMENT

Communication : futur logo de la Ligue

La Commission communication présente trois logos aux membres du CA. Après discussion et votes intermédiaires, les membres du CA choisissent de soumettre au vote la proposition n°1.

VOTE : Approuvez-vous la proposition n°1 comme nouveau logo de la Ligue Occitanie ?

POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 3

Le logo est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

Cf. Conseil d'Administration n°4

Contrat de partenariat

La Commission présente le contrat de partenariat avec Sportminedor. Le contrat a été réalisé en deux parties, la première pour la saison 2025-2026 et la seconde pour la suite de l'olympiade 2026-2029. Le contrat répond au cahier des charges fixé par la Ligue sur le nombre de tenues, le matériel et les remises à l'année. Roxane présente en suivant les dotations négociées ainsi que les contreparties pour la Ligue, soit le montant des achats attendus, la communication sur les compétitions et sur les réseaux sociaux.

VOTE : Approuvez-vous le contrat avec Sportminedor ?

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

Le contrat est approuvé à l'unanimité.

Cf Conseil d'Administration n°4

Plaquette de partenariat

La Commission partenariat présente la plaquette finalisée. Elle servira de base de négociation avec les entreprises.

VOTE : Approuvez-vous la plaquette de partenariat proposée par la Commission ?

POUR : 11 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

La plaquette est approuvée à l'unanimité.

Cf. Conseil d'Administration n°4

DÉCISIONS INDIVIDUELLES

Commission disciplinaire (D.02.2026)

Extrait de la décision de la Commission Disciplinaire Régionale du 26 mai 2026 sur les faits reprochés à Mme X.

Procédure :

La CDR a été saisie le 28 avril 2026, par la Vice-Présidente de la Vie Sportive, Fayza ZIOUECHE, conformément à l'article 3.1 du Règlement disciplinaire,

Rappel des faits :

Mm X s'est inscrite et a participé à deux compétitions le 18 avril 2026.

Audience disciplinaire :

L'audience s'est tenue le 26 mai 2026, Mme X. s'est présentée.

Motivations de la Commission :

Considérant le non-respect du RGC (inscription et participation à plusieurs compétitions sur la même journée), sa présence à l'audience, sa position respectueuse et la reconnaissance des faits, sa compréhension du règlement et les conséquences de son non-respect, le non dépassement des huit matchs sur la journée, l'absence de perturbation liée à la participation à deux tournois, sa qualité de primo licenciée à la FFBaD (via un partenariat université/club).

La CDR décide à l'unanimité de sanctionner Mme X d'un avertissement.

DÉCISIONS INDIVIDUELLES

Commission d'examen des Réclamations et Litiges (R.02.2026 & R.03.2026)

Extrait de la Commission d'examen des réclamations et litiges (CERL) du 26 mai 2026 concernant la rétrogradation administrative de deux clubs pour non respect du règlement des Interclubs Régionaux.

Procédure :

La CERL a été saisie le 16 avril 2026 par deux clubs, conformément à l'article 2.5 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges, pour contester la décision de la Commission Régionale des Interclubs (CRI), datant du 10 février 2026, leur notifiant la rétrogradation administrative pour non-respect du Règlement des ICR.

Instruction :

La CERL a étudié les courriers envoyés par la Commission Régionale des Interclubs et les clubs

La CERL a auditionné les deux parties les 18 et 19 mai 2026.

La CERL s'est réunie le 26 mai 2026 pour prendre une décision.

Motivations de la Commission :

Considérant,

- Que la CERL est légitime pour traiter ces demandes compte tenu de l'article 24.2 du règlement des ICR,
- Que la CERL constate que le Règlement des ICR ne comporte pas un article équivalent à l'article 5.1.3 du Règlement du Championnat de France Interclubs (ICN) permettant aux clubs en infraction un délai de mise en conformité,
- Que la sanction d'une descente de divisions apparait disproportionnée compte tenu de l'engagement du club à se mettre en conformité avec le règlement des ICR,
- Que les clubs se sont engagés dans un processus de formation d'une ou plusieurs personnes dès le début de saison 2025-2026,
- Que l'objectif des critères d'accès aux ICR sont fondamentaux pour le développement du badminton dans la Ligue et qu'à ce titre les critères imposés par le règlement des ICR sont source de structuration de la Ligue,
- Qu'à terme (sous 1 ou 2 saisons), si le règlement des ICR évolue en intégrant un article équivalent à l'article 5.1.3 de l'ICN, les clubs pourront se mettre en conformité avec les critères des ICR. (Article 5.1.3 En cas de non-respect de l'une de règles précitées, l'équipe ne peut pas monter dans la division supérieure si son classement le permet et le club est passible d'une amende telle que définie à l'Annexe 02. Au bout de deux saisons de non-respect l'équipe est rétrogradée en division inférieure.)

La CERL d'Occitanie décide, à la majorité, de :

- **Lever la sanction jusqu'au 30 juin,**
- **À cette date, et sous réserve :**
 - **Que les clubs aient bien a minima une personne de formée en JALA,**
 - **Qu'un nouveau règlement sera proposé par la CRI intégrant un article équivalent au 5.1.3 du règlement de l'ICN afin d'être homogène,**
- **De réintégrer les équipes dans leur division.**
- **Dans le cas contraire la sanction sera maintenue.**

DÉCISIONS INDIVIDUELLES

Résultat de l'appel fédéral

Le Président de la Ligue Occitanie a fait appel auprès de la Commission fédérale d'appel de la Fédération Française de Badminton, pour qu'elle juge de la décision de la Commission d'examen des réclamations et litiges (CERL) du 26 mai 2026 (notifiée le 4 juin 2026) de lever les sanctions de rétrogradation administrative des clubs Y et Z pour non respect du règlement des Interclubs Régionaux.

Extrait de commission fédérale d'appel (CFA) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) du 10 juillet 2026 pour statuer sur le dossier de l'association Y.

Dans le cadre de cette procédure d'appel, les parties ont été convoquées devant la Commission fédérale d'appel par courrier du 15 juin 2026. Il leur a été indiqué que l'affaire serait examinée lors d'une audience organisée par visioconférence le 3 juillet 2026 à 13h00, au cours de laquelle elles pourraient présenter leurs observations écrites et orales ainsi que faire valoir leurs moyens de défense.

Considérant les éléments communiqués par les parties en amont et durant l'audition, la CFA décide à l'unanimité :

La décision prise par la Commission Régionale d'Examen des Réclamations et Litiges de la Ligue Occitanie de Badminton le 4 juin 2026 est confirmée.

Extrait de commission fédérale d'appel (CFA) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) du 10 juillet 2026 pour statuer sur le dossier de l'association Z.

Dans le cadre de cette procédure d'appel, les parties ont été convoquées devant la Commission fédérale d'appel par courrier du 15 juin 2026. Il leur a été indiqué que l'affaire serait examinée lors d'une audience organisée par visioconférence le 3 juillet 2026 à 13h30, au cours de laquelle elles pourraient présenter leurs observations écrites et orales ainsi que faire valoir leurs moyens de défense.

Considérant les éléments communiqués par les parties en amont et durant l'audition, la CFA décide à l'unanimité :

La décision prise par la Commission Régionale d'Examen des Réclamations et Litiges de la Ligue Occitanie de Badminton le 4 juin 2026 est confirmée.